

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Conseil d'administration du 4 mai 2010**

**Point 1**

**Délibération n°2010-14** portant approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 4 mai 2010

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement,

Délibère :

**Article 1 :**

L'ordre du jour est approuvé.

**Article 2 :**

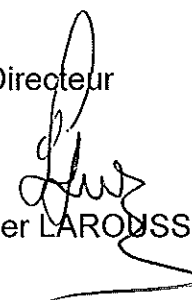
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration



Jérôme BIGNON

Le Directeur



Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement



